



**Dossier de demande de modification de l'arrêté
préfectoral d'ouverture et d'exploitation du
PARC DES FELINS pour l'extension du Parc
sur 16 nouvelles parcelles et création d'un
nouveau département de visite
RESUME NON TECHNIQUE**

Arrêtés préfectoraux concernés :

N°12 DCSE IC 038 du 3 Mai 2012

N°15/DDPP/SPAE/039 du 31 Mars 2015

Dossier rédigé en avril 2015 par Sébastien Verdin

animation@parc-des-felins.com

Le Parc des Félines
Domaine de la Fortelle
77540 Lumigny-Nesles-Ormeaux

Tél : 01.64.51.33.30 (standard)

Fax : 01.64.51.33.39

<http://www.parc-des-felins.com>

1. INTRODUCTION

Situé sur la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux en Seine-et-Marne, sur le lieudit de La Fortelle, Le Parc des Félines est un établissement zoologique qui accueille principalement des animaux de la famille des félins, ainsi que plusieurs espèces de lémuriens (primates originaires de Madagascar), d'artiodactyles (bovidés comme le Gaur, cervidés comme le cerf Axis, antilopinés comme l'antilope cervicapre) et des animaux domestiques (chèvres, vaches, poneys,...)

Le Parc des Félines relève de la nomenclature des Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE) numéro 2140.

Ouvert depuis Octobre 2006 sur une superficie d'origine de 60 hectares, le domaine occupé par l'établissement a été étendu à 11 hectares supplémentaires en 2012. Le Parc des Félines souhaite aujourd'hui pouvoir continuer à son développement et dépose à cet effet un dossier de demande d'extension de l'Arrêté Préfectoral d'Ouverture, afin d'intégrer 16 nouvelles parcelles dans le but de créer un nouveau département de visite.

Ce dossier comporte les éléments suivant :

- Une présentation de l'établissement actuel, de ses activités, de son fonctionnement ainsi qu'une présentation détaillée des installations de l'extension projetée.
- Une étude d'impact mettant en évidence les effets sur l'environnement et sur la santé des activités du Parc des Félines.
- Une étude de danger qui décrit les risques potentiels engendrés par l'exploitation du Parc des Félines et de son extension ainsi que les mesures préventives associées à ces risques.

De part sa situation géographique à 50 km de Paris, et au cœur d'un triangle constitué des Parcs Disneyland Paris, Cité Médiévale de Provins, circuit des châteaux du Sud Seine-et-Marne, Le Parc des Félines figure parmi les cinq premiers pôles touristiques du département, et est considéré par nombre de professionnels et de visiteurs comme l'un des meilleurs établissements zoologiques de France, et comme le leader mondial dans l'élevage des félins.

Le Parc des Félines accueille plus de 300.000 visiteurs chaque année et constitue un atout économique dans le canton de Rozay-en-Brie avec plus de 60 employés en pleine saison. L'activité économique du parc a également un impact sur l'emploi local, confiant de préférence les réalisations extérieures à des entreprises locales.

Le Parc des Félines propose à ce jour à ses visiteurs de découvrir près de 160 félins appartenant à 26 des 36 espèces vivants à l'état sauvage (c'est la plus grande « collection » de félins au monde), et occupants de très vastes enclos naturels (3,5 hectares pour les tigres de Malaisie, de 1 à 2 hectares pour les lions, 8 hectares au total pour les guépards, etc...). Depuis 2009, un enclos d'immersion de près d'un hectare accueille des lémuriens que nos visiteurs peuvent approcher en toute sécurité, et depuis 2014, un circuit en train permet de découvrir une partie des animaux sous un autre angle que la visite pédestre (ce circuit est hautement apprécié par les personnes très âgées et les personnes à mobilité réduite). Enfin depuis 2015, différents herbivores asiatiques permettent aux visiteurs de découvrir les espèces chassées par les tigres en Inde. Le parc dispose également d'une salle de cinéma dynamique inaugurée en 2012 permettant d'agrémenter la visite à travers un film d'animation de 8 minutes.

2. Projet d'extension 2016 : Terre des Singes

La S.A.R.L. Le Parc des Félin va inclure à sa superficie actuelle, la ferme du Plessis, magnifique ferme briarde du XVIIIe siècle et les parcelles de bois, de pâturages et de champs de labours situés à sa proximité immédiate, l'ensemble de ces parcelles représentant une extension de 20 hectares. Avec le succès de l'enclos d'immersion avec les lémuriens, l'équipe du parc souhaite proposer à ses visiteurs d'autres expériences d'immersion avec des primates et des oiseaux. L'objectif est de pouvoir diversifier notre activité zoologique, basée principalement sur les félins, tout en respectant notre philosophie qui est d'offrir des conditions de captivité optimales pour nos animaux.

Cette extension contribuera encore à faire connaître et donc aimer au grand public, des espèces qui pour la majorité sont menacées à l'état sauvage. En effet, les parcs zoologiques du XXIème siècle ne sont plus uniquement des lieux de divertissement et d'amusement. Ils jouent aujourd'hui un rôle essentiel pour la conservation in-situ et ex situ de bon nombre d'espèces. Les établissements zoologiques ont également une mission pédagogique car ils contribuent à la sensibilisation et à la prise de conscience, notamment au près des enfants, de la nécessité de préserver la biodiversité de notre planète.

1. Intérêt général de l'extension

L'extension Terre des Singes sera bénéfique à plusieurs niveaux :

- Sur le plan touristique, Le Parc des Félines figure parmi les cinq premiers pôles touristiques du département. Une nouvelle extension amènera un public encore plus nombreux et permettra un allongement des durées de séjours sur le département. Le développement de partenariats avec les sites d'hébergement et restaurateurs locaux depuis plusieurs années continuera afin de permettre aux acteurs touristiques locaux de bénéficier des retombées d'une hausse de la fréquentation.
- Sur le plan économique, le Parc des Félines prévoit la création d'une quinzaine de nouveaux postes en CDI et l'extension emploiera au total près de 30 salariés en saison haute. L'activité de l'extension générera également bon nombre d'emplois indirects.
- Sur le plan conservatoire, l'extension sur le site de la ferme du Plessis permettra l'entretien d'un magnifique corps de ferme traditionnel briard. Le souci permanent du respect de l'environnement et de la biodiversité permettra une intégration parfaite de l'extension dans le paysage.
- Sur l'image du département, la Seine-et-Marne compte aujourd'hui parmi les départements les plus dynamiques sur le plan touristique. De plus en plus de touristes français comme étrangers viennent découvrir et profiter de la beauté de la Brie.

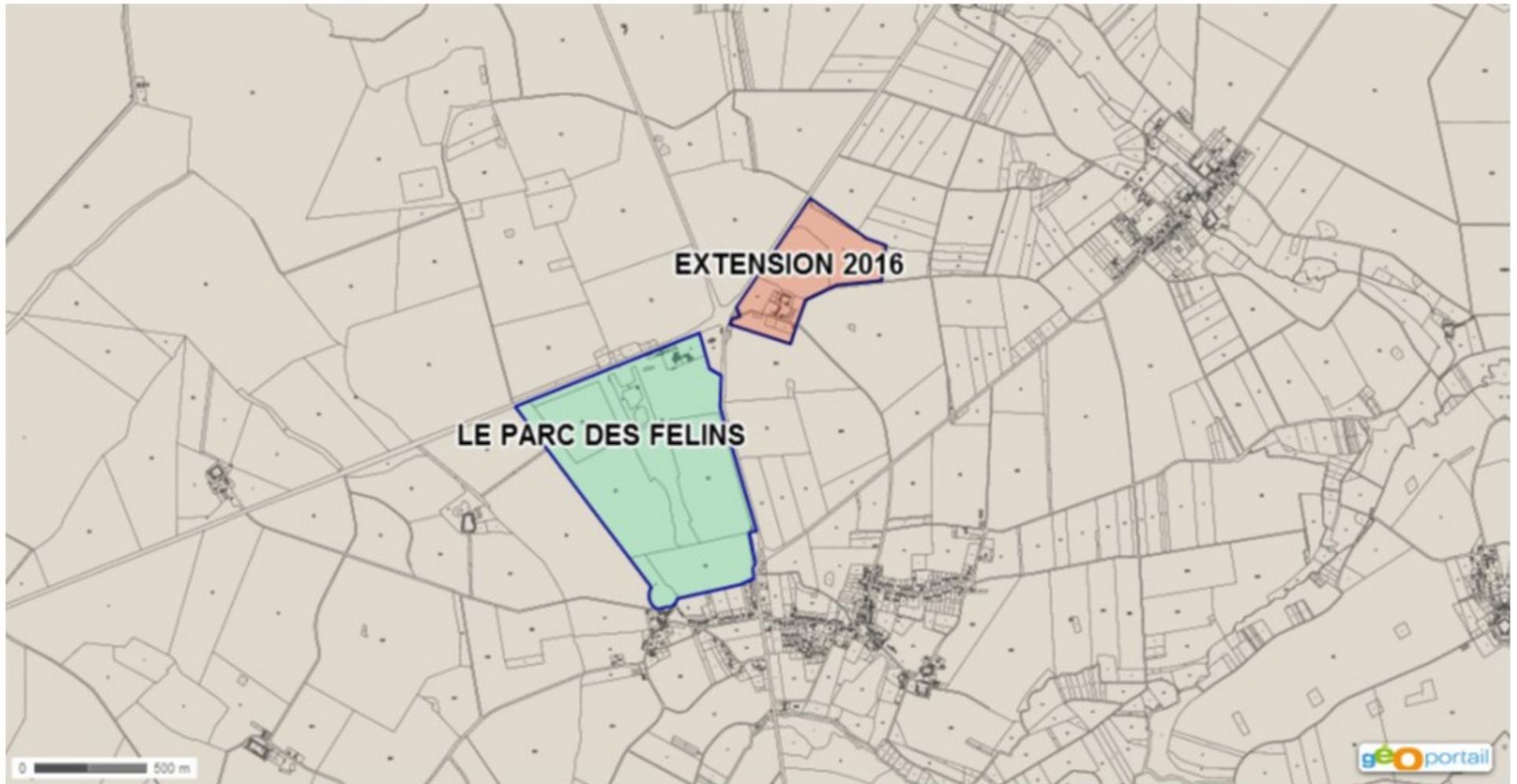
2. Présentation du projet d'extension

Le Parc des Félines, héberge aujourd'hui la totalité des espèces de félins qu'il est possible d'élever en captivité. Ainsi, la problématique de développement de l'établissement, s'il souhaite continuer de fidéliser ses visiteurs, est de pouvoir proposer à sa clientèle toujours plus nombreuse, de nouveaux aménagements afin d'agrémenter la visite.

Le Parc des Félines proposera à ses visiteurs de découvrir au cours de l'année 2016, un nouveau département de visite nommé Terre des Singes, sur une superficie de 20 hectares environ. Le lieu sur lequel s'étendra l'extension du parc est la ferme du Plessis située de l'autre côté de la route D201, par rapport aux limites physiques de l'établissement actuel. Le propriétaire de la ferme du Plessis, monsieur Didier Cozon et le Parc des Félines se sont mis d'accord sur la signature d'un bail emphytéotique de 50 ans, pour la réalisation de ce projet.

1. Le site de l'extension

L'extension intégrera la ferme du Plessis, le bois et les pâturages voisins ainsi que des champs de labour exploités jusqu'en 2014. L'ensemble de ces parcelles sont sur la même déclivité, et pourront permettre d'accueillir plusieurs espèces de primates et d'oiseaux dans le respect total de du milieu naturel et des besoins fondamentaux des animaux que nous projetons d'accueillir.



2. Infrastructures prévues dans le cadre du projet d'extension

a. La ferme du Plessis

La ferme se compose d'un corps de ferme et de différents hangars et bâtiments agricoles. Le corps de ferme sera conservé et entretenu en l'état, sans qu'il y ait d'activité zoologique à l'intérieur. Un des hangars de 700 m² sera réhabilité et réaménagé en volière intérieure et prolongé par une volière extérieure de 800 m² afin d'accueillir diverses espèces d'oiseaux (en majorité des oiseaux de la famille des psittacidés comme des perruches, aras, loriquets, etc...). Cet ensemble permettra aux visiteurs d'être en immersion parmi ces oiseaux très colorés, auxquels ils pourront proposer du nectar ou des graines suivant les espèces, comme cela se fait dans nombre d'autres établissements.

Les autres bâtiments et hangars agricole seront entretenus et utilisés pour la logistique d'exploitation de l'extension, et donc non accessibles aux visiteurs

Une serre horticole d'environ 1500 m² sera réhabilitée et réaménagée afin d'accueillir une zone d'accueil, une boutique et un espace restauration. L'espace restauration bénéficiera d'un point de vision panoramique sur un enclos de 1,5 hectare dans lequel vivront des singes géaldas (*Theropithecus gelada*), primates grégaires originaires des hauts plateaux d'Ethiopie.

Dans la cour du corps de ferme qui sera accessible gratuitement pendant les heures d'ouverture de l'extension, une île sera aménagée et accueillera plusieurs espèces de callitrichidés (petites espèces de primates originaires d'Amérique du Sud, comme les ouistitis, tamarins, etc...). Une seconde île sera aménagée à l'intérieur de la serre horticole afin d'accueil d'autres callitrichidés.

b. Les pâturages, bois et champs de labours situés en périphérie de la ferme du Plessis

L'ensemble des parcelles concernées par la demande d'extension seront clôturées physiquement par une clôture d'enceinte de 3 mètres de hauteur dont un bavolet de 50 cm incliné à 45° vers l'intérieur et enterrée de 50 cm. Un tertre planté sur le côté nord et est, et

une palissade sur le côté ouest seront aménagés afin d'isoler visuellement l'établissement de la route.

Un espace de stationnement de 1,8 hectare sera aménagé sur une prairie entretenue, actuellement utilisée comme aire de stockage de matériel agricole. Ce parking permettra d'absorber l'augmentation de fréquentation attendue avec l'ouverture de l'extension, et de délester le parking principal du Parc des Félines les jours de grande affluence.

Les pâturages représentant une superficie de 1,5 hectare situés sur le flanc ouest de la ferme du Plessis seront aménagés afin d'accueillir des géladas. Ces primates à la vie sociale très riche, vivent à l'état sauvage sur les hauts plateaux éthiopiens. Une clôture de 3 mètres de haut (dont 20 cm enterrés) avec un bavolet constitué d'une tôle de 90 cm inclinée à 90° vers l'intérieur ainsi qu'un réseau de clôtures électriques empêcheront la sortie des animaux de l'enclos.

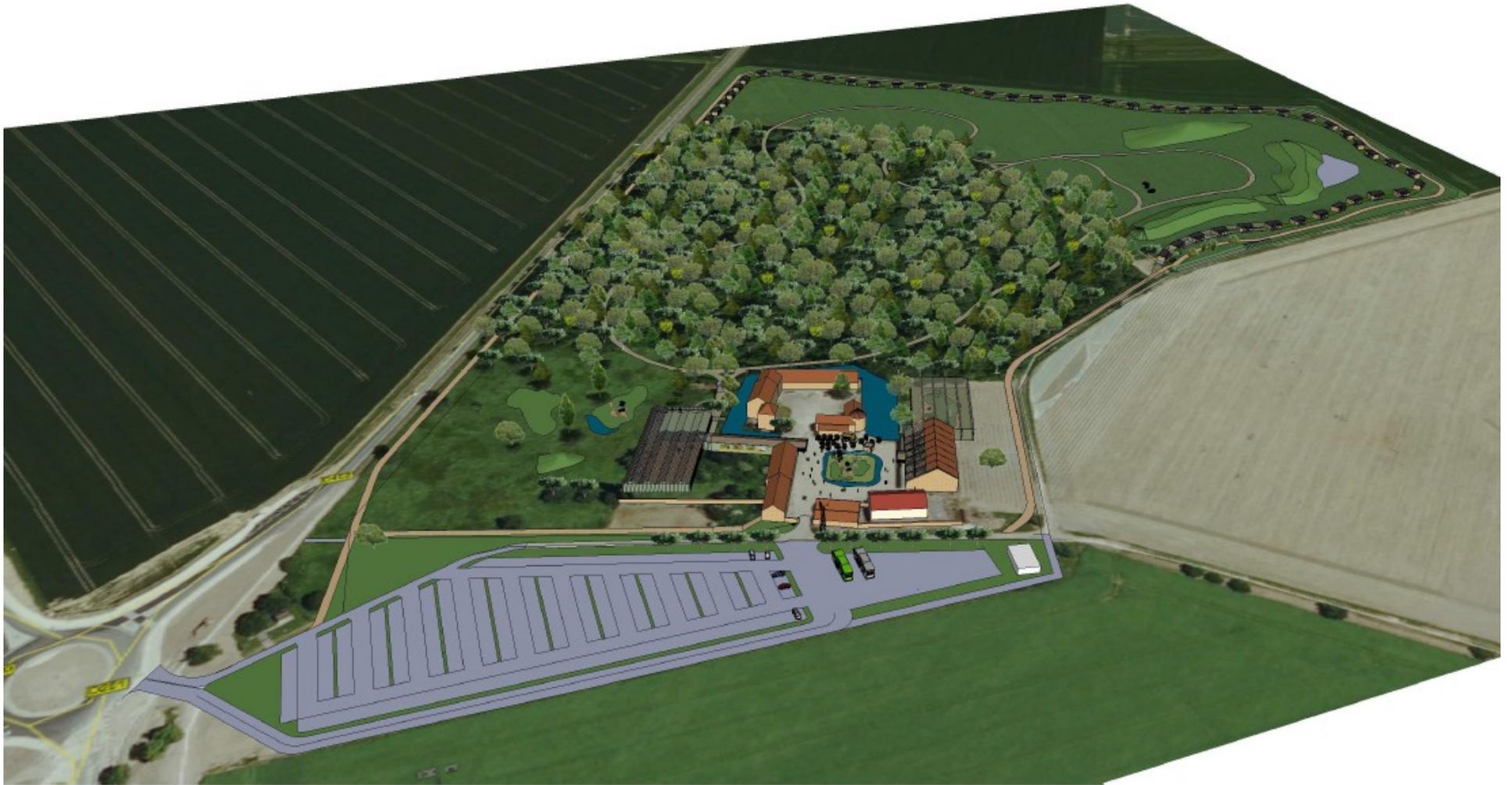
Le bois situé au nord de la ferme et les champs de labours prolongeant celui-ci en direction du hameau de Rigny, seront regroupés en un immense enclos de 13 hectares afin d'accueillir dans un enclos d'immersion des macaques de Barbarie (*Macaca sylvanus*) également appelés magots. Ces primates originaires d'Afrique du Nord sont depuis de nombreuses années hébergés et présentés dans des enclos d'immersion avec un attrait majeur pour les visiteurs. Un chemin de visite d'environ un kilomètre permettra l'accès à l'enclos, en immersion parmi les primates sans aucune clôture et permettra aux visiteurs d'apprendre à connaître et observer la beauté et la richesse du mode de vie de ces primates. Le même dispositif anti-évasion que pour les géladas sera mis en place.

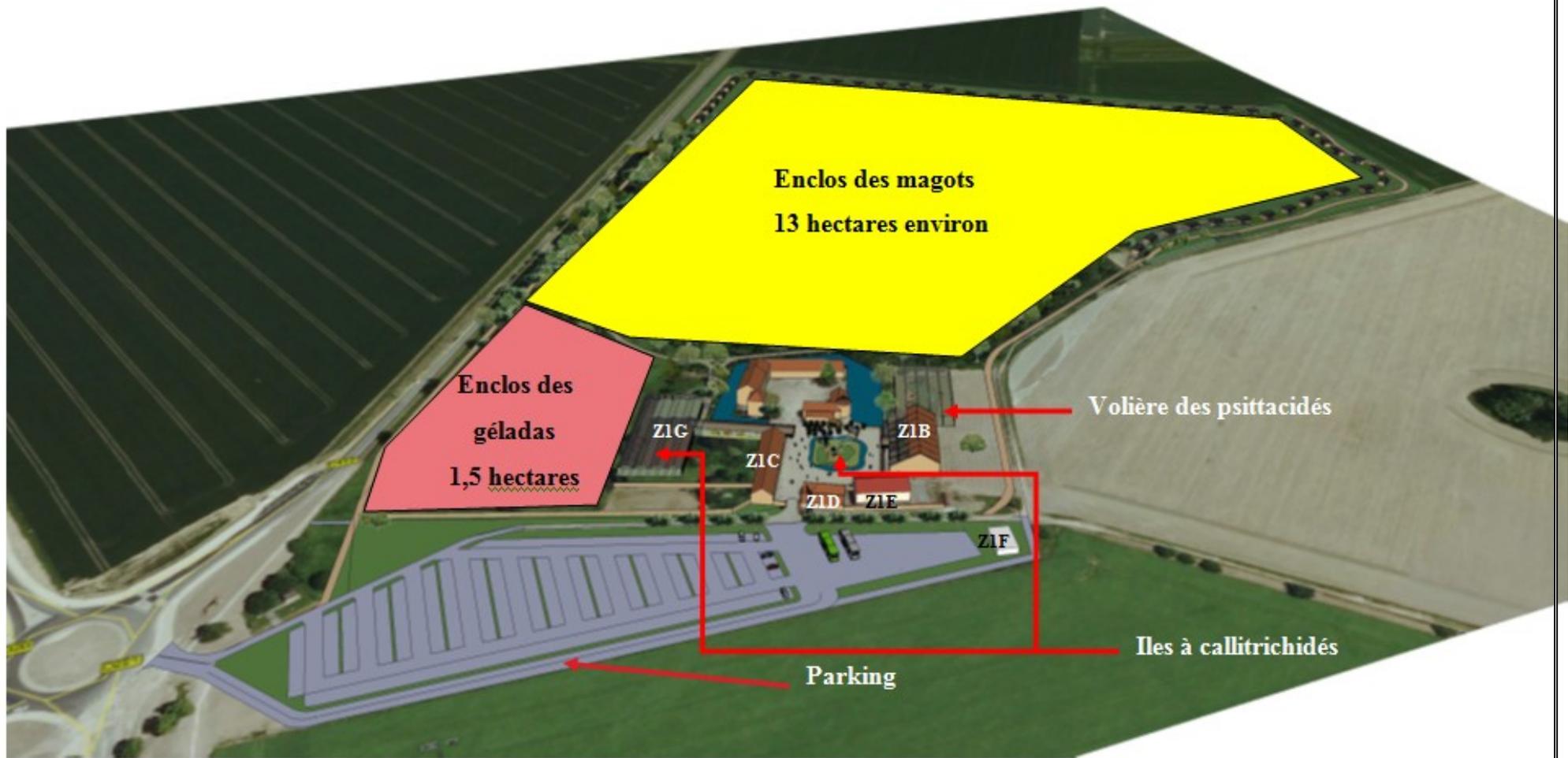
D'autres enclos pourront être aménagés dans le futur, afin d'accueillir d'autres espèces de primates (hors grands singes hominidés comme les gorilles, chimpanzés, bonobos ou orang-outans que nous ne souhaitons pas accueillir), même si les emplacements exacts des futurs enclos n'ont pas été définis à ce jour.

Une station de traitement des eaux usées sera mise en place afin de traiter de façon autonome l'ensemble des eaux usées de l'extension (issues de la restauration, des sanitaires et de l'entretien des abris des animaux), qui seront rejetées après traitement dans les douves de la

ferme du Plessis. L'assainissement sera réalisé par la société SMVE située à Dremil (31) et sera constituée de deux stations couplées et dimensionnées pour un équivalent de 150 habitants chacune (soit 300 EH au total).

Suite à suggestion de la municipalité de Lumigny-Nesles-Ormeaux, le Parc des Félines a émis le souhait de pouvoir utiliser l'eau issue du forage « Lumigny 3 » également appelé forage de la Fortelle, à hauteur de 2.000 m³/an, soit 1 % du volume de prélèvement autorisé afin d'alimenter en eau le bloc sanitaire (hors lavabos) et les enclos des animaux. Ce forage connecté à la nappe du Champigny n'est plus utilisé pour l'approvisionnement en eau potable des habitants de la commune depuis 2014 et la jonction avec le réseau d'eau du Sud Parisien. Un accord de principe a été émis par la municipalité de Lumigny-Nesles-Ormeaux le 22 Mai 2015 dans l'attente de sa validation en conseil municipal le 1^{er} juin 2015, et de la signature d'une convention en accord avec les différents services de tutelle du forage. Le forage restera sous la maîtrise et la responsabilité de la mairie de Lumigny-Nesles-Ormeaux qui sera ainsi notre fournisseur en eau non potable. Notre prélèvement représentera une très faible proportion de ce qui était prélevé et permettra ainsi d'économiser de l'eau potable.









3. Espèces prévues pour l'ouverture de l'extension

Le Parc des Félines demande l'autorisation d'héberger et présenter au public les espèces suivantes dès l'ouverture de l'extension :

- Macaque de Barbarie (*Macaca sylvanus*)
- Gélada (*Theropithecus gelada*)
- Tamarin empereur (*Saguinus imperator*)
- Tamarin pinché (*Saguinus oedipus*)
- Tamarin lion doré (*Leontopithecus rosalia*)
- Ouistiti pygmée (*Callithrix pygmae*)
- Perruche soleil (*Aratinga solstitialis*)
- Ara bleu (*Ara ararauna*)
- Ara chloroptère (*Ara chloroptera*)
- Ara à gorge bleue (*Ara glaucogularis*)
- Perruche ondulée (*Melopsittacus undulatus*)
- Amazone à front jaune (*Amazona ochrocephala*)
- Ibis rouge (*Eudocimus ruber*)
- Spréos superbe (*Lamprotornis superbus*)
- Vanneaux (*Vanellus sp.*)
- Rouloul couronné (*Rollulus rouloul*)

Suivant les disponibilités pour les différentes espèces, la liste des animaux présentés dès l'ouverture de l'extension ne peut être figée. La demande du Parc des Félines porte donc également sur l'ensemble des espèces de primates non hominidés (tous primates sauf chimpanzés, orang-outangs, gorilles et bonobos), ainsi que sur les familles d'oiseaux suivantes :

- Psittacidés
- Phoenicoptéridés (ex : flamant du Chili – *Phoenicopterus chilensis*)
- Threskiomithidés (ex : ibis rouge – *Eudocimus ruber*)
- Recurvirostridés (ex : Echasse d'Amérique – *Himantopus mexicanus*)
- Cracinés (ex : Hocco – *Crax sp.*)
- Charadriidés (ex : Vanneaux – *Vanellus sp.*)

- Colombidés (ex : Pigeon impérial – *Duculla sp.*)
- Alcénidés (ex : Martin chasseur géant – *Dacelo novaeguineae*)
- Sturnidés (ex : Spréos superbes – *Lamprotornis superbus*)

3. Etude d'impact

Une étude d'impact a été afin d'évaluer les différentes incidences de la création de l'extension sur le site et son environnement.

L'extension projetée n'aura **aucune incidence** sur les aspects suivants :

- Climat
- Qualité de l'air (aucune activité susceptible de dégager des substances polluantes dans l'air)
- Géologie
- Compatibilité avec le SDAGE et le SyAGE : l'ensemble des eaux usées seront traitées en interne et la consommation sera contrôlée pour rester en conformité avec les objectifs du SDAGE et du SyAGE.
- Habitats recensés au titre de Natura 2000.
- Production d'odeurs

L'impact sera **très faible** sur les points suivants :

- Gestion des eaux pluviales : les eaux de pluies s'infiltreront naturellement dans le sol par infiltration. Les eaux des toitures seront collectées par des gouttières et rejetées dans les douves de la ferme. Le risque de pollution accidentelle lors de la réalisation des travaux ou de contamination des eaux de ruissellement sur le parking est très faible.
- Impact sur les réseaux : le dévoiement de la ligne téléphonique accédant à la ferme du Plessis aura un impact très faible sur le réseau. Aucun impact à long terme n'est à prévoir.
- Impact sur le bruit : les animaux que nous prévoyons d'héberger sont moins bruyants que des animaux comme les lions ou les lémurs varis déjà hébergés dans le parc.

- Production de déchets : l'ensemble des déchets générés par l'activité commerciale sont déjà traités par des sociétés spécialisés. Le Parc des Félines continuera de gérer ses déchets avec les mêmes prestataires qu'actuellement.
- Risque zoonotique : Les procédures de surveillance des animaux et du respect des consignes de sécurité internes au Parc des Félines et le suivi sanitaire des animaux permettent de considérer le risque de transmission de zoonoses comme très faible. Une surveillance permanente dans les enclos d'immersion sera mise en place.
- Risque de morsure : La surveillance permanente des animaux et des visiteurs par les équipiers du parc permettent de considérer le risque comme très faible. La formation du personnel de l'établissement et une parfaite connaissance du comportement des animaux permettra d'anticiper tout risque pour les visiteurs.

L'impact sur le réseau routier sera modéré. La modification du giratoire situé au croisement de la D402, de la D20 et de la D201 peut générer une perturbation moyenne lors de son aménagement. L'acheminement des matériaux pour la construction des installations pourra occasionner une perturbation faible. La création du second parking, aura cependant un **impact positif en délestant le parking principal du Parc des Félines.** L'augmentation du trafic routier aura un impact très faible.

L'impact sur la faune et la flore sera positif grâce au réaménagement de parcelles cultivées en espaces naturels. La plantation de centaines d'arbres est prévue afin de recréer de nouvelles niches écologiques.

4. Etude de danger

L'extension du Parc des Félines ne générera pas de risques supplémentaires liés aux produits stockés sur site. L'accès aux substances pouvant présenter un danger pour la santé est restreint aux seules personnes habilitées (produits vétérinaires, substances inflammables, produits d'entretien). Des équipements de protection individuels sont prévus et doivent obligatoirement être portés par le personnel formé pour l'utilisation ou la manipulation de ces substances. Tous les produits ou substances susceptibles de présenter un danger pour les visiteurs, sont stockés dans des locaux fermés, situés dans des zones non accessibles au public.

Les risques liés à l'entretien du parc sont contrôlés. Seules les personnes ayant été formées peuvent utiliser les engins et véhicules nécessitant l'obtention d'un CACES. Les activités d'entretien et d'élagage seront organisées dans la mesure du possible en dehors des heures d'ouverture au public, et lorsque cela n'est pas possible, signalisées et matérialisées par un périmètre de sécurité.

Les Risques liés aux animaux sont également contrôlés. L'équipe actuelle du Parc des Félines dispose d'une bonne connaissance des animaux de la famille des primates (le parc hébergeant des lémuriens depuis 6 ans). Nombre d'équipiers ont déjà travaillé avec les espèces que nous projetons d'élever, que ce soit du point de vue des primates ou des oiseaux. Les compétences en matière de gestion de ces animaux relèvent d'une expérience solide. Le risque infectieux lié à ces animaux est contrôlé par des procédures de suivi de l'état de santé des animaux arrivants au parc. Tous les déchets d'activité vétérinaires sont traités par des filières spécialisées.

Les risques liés aux animaux dans les enclos d'immersions seront maîtrisés par la formation du personnel impliqué, par la sensibilisation des visiteurs via des panneaux informations et par la surveillance permanente des animaux et des visiteurs par des équipiers du parc dans les enclos d'immersion.

Les différentes sources potentielles de risque physique pour les visiteurs dans les enclos d'immersion ont été analysées et des mesures seront apportées afin d'éviter tout risque pour les visiteurs :

- Le contact entre les animaux et les visiteurs sera interdit et les équipiers du parc veilleront au respect de ces consignes.
- Les primates disposeront de zones de retrait leur permettant d'éviter la proximité avec les visiteurs
- La surveillance dans l'enclos permettra d'anticiper et de prévenir tout comportement inadapté de la part des visiteurs.
- Les repas des primates se feront à une distance suffisante des visiteurs.
- Les équipiers auront une parfaite connaissance des groupes de magots présents dans l'enclos, notamment au niveau du comportement de l'espèce et de la hiérarchie existant dans les groupes.
- Les individus du groupe de magots pouvant présenter des signes de danger pour les visiteurs seront systématiquement isolés des visiteurs.
- Une surveillance permanente sera exercée par les équipiers du parc pendant les heures d'ouverture des enclos d'immersion.
- Nous avons demandé une dérogation pour permettre aux visiteurs de proposer quelques pop corn (3 ou 4) en guise de friandise pour les magots. Tout cela se fera sous surveillance permanente des équipiers du parc et la signalisation sera suffisamment explicite et en nombre suffisant pour éviter tout risque pour les visiteurs.
- Le risque zoonotique sera contrôlé par un suivi sanitaire des animaux établi par le vétérinaire sanitaire du parc. Les excréments seront ramassés quotidiennement le long des chemins de visite et tous les animaux présentant des symptômes de maladie seront isolés de la présence de leurs congénères et des visiteurs.

5. Conclusion

La création du département Terre des Singes repose sur une équipe expérimentée et un savoir faire qui a déjà fait ses preuves au Parc des Félinos depuis près de 9 ans. Le projet permettra une augmentation de l'activité touristique du parc avec la création de près d'une trentaine d'emplois directs. Le site de la ferme du Plessis est idéal car il regroupe un ensemble d'habitats pertinents pour l'accueil de ce type d'animaux avec des infrastructures déjà existantes idéales pour ce type d'activité.

Le Parc des Félinos fait figure de proue dans le monde zoologique avec des conditions de vie pour ses animaux parmi les meilleures au monde. Le souci permanent du respect de la nature et des animaux hébergés permettra sans nul doute de mettre en valeur la ferme du Plessis et les parcelles adjacentes tout en développant une nouvelle source d'attrait touristique.